

20101129_DL_01

OBJET :

Décision modificative n°2
de l'exercice 2010

Date de convocation :
5 novembre 2010

Date de séance :
29 novembre 2010

Date d'affichage :
13 décembre 2010

Membres en exercice : 34

Membres présents : 18

Membres votants : 19

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille dix, le 29 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Christian BOQUET, Michel CAPON, François DEBEUGNY, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Marion LEPRESLE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Paul PILOT, Daniel PROUILLE, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Pierre TETU et Patrice LETALLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le projet de Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2010.

DELIBERE

ARTICLE 1 - La Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2010 est approuvée.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

Budget	Total Budget	investissement	fonctionnement
Budget principal	- 137 500€	- 53 800€	- 83 700€
Budget annexe	-177 500€	- 267 000€	+ 89 500€

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.